



**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 26
Pouvoirs : 3

Date convocation : 03/04/2025
Affichage : 03/04/2025

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henry PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : PROGRAMME D'INTERET GENERAL EN FAVEUR D'UN HABITAT DURABLE, ATTRACTIF ET SOLIDAIRE – INDIVIDUALISATION DE SUBVENTIONS:

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 22 avril 2022, le Conseil Communautaire a décidé de permettre au territoire de la CCHA de bénéficier du Programme d'Intérêt Général en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire mis en œuvre par le Département de la Lozère.

Par délibération du 8 décembre 2022, le Conseil Communautaire a par ailleurs décidé d'une bonification des subventions de la CCHA sur les périmètres d'application de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT – Petites Villes de Demain).

Lors du vote des budgets primitifs 2023 et 2024, la CCHAM a réservé une enveloppe annuelle de 20 000 € pour sa participation financière aux dossiers déposés sur le territoire au titre du FIG.

Après l'instruction de nouvelles demandes de subvention par la société OC'TEHA depuis les dernières affectations en 2023, le Président invite le Conseil Communautaire à valider les propositions d'individualisation des subventions CCHAM.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** (Etant noté que Francis CHABALIER et Johanne TRIOULIER ne prennent pas part au vote, étant directement ou indirectement bénéficiaires d'aide) :

DECIDE d'individualiser les subventions CCHAM suivantes pour un montant total de **33 396,46 €** :

Propriétaire		Adresse		Type de travaux	Montant des travaux	Subvention		
						ANAH	Departement de la Lozère	CCHAM
AJASSE	Fernand	48600 Saint-Symphorien	PO	Travaux autonomie de la personne	12702	8891,4	500	400
CONSTANS	Yvette	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	19841,18	13888,83	500	400
GRENIER	Pierrette	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	8399,88	5879,92	500	400

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le



ID : 048-200006930-20250410-2025022-DE

Propriétaire		Adresse		Type de travaux	Montant des travaux	Subvention		
						ANAH	Departement de la Lozère	CCIAM
GRENIER	Pierrette	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	8399,88	5879,92	500	400
ALLES	an Yves (Géran	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	3 976,00	2 783,20	500	397,6
BARTHELOT	Michel	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	2988,64	2092,05	500	298,86
BRUNEL	Odette	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	5477	2933	500	400
COUDEYRE	Jean Louis	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	6576,17	4603,32	500	400
PANSIER	JEANNE	48300 Cheylard-l'Évêque	PO	Travaux autonomie de la personne	6832,01	4782,41	500	400
AURAND	Alice	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	11720,76	8204,53	500	400
JEAN	Augusta	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	18741,03	13118,72	500	400
PUJOL	JEANNE	48300 Rocles	PO	Travaux autonomie de la personne	4445	1555,75	250	300
REBOUL	Martine	48300 Langogne	PO	Travaux autonomie de la personne	8518,18	2981,36	250	300
Propriétaire		Adresse		Type de travaux	Montant des travaux	Subvention		
						ANAH	Departement de la Lozère	CCHAM
PINEDE	Noel	48300 Langogne	PB	rénovation énergétique	31883,16	19099,9	250	300
KURP	Fabienne	48300 Naussac-Fontanes	PO	rénovation énergétique	54451,19	38115,83	250	300
Marin	André	48300 Naussac-Fontanes	PO	rénovation énergétique	40000	32000	500	400
TRIOULIER	Johanne	48300 Langogne	PO	rénovation énergétique	39976,13	31980,9	500	400
PUJOL	Jeanne	48300 Rocles	PO	rénovation énergétique	52737	36915,9	250	300
CHAMBON	Robert	48300 Langogne	PO	rénovation énergétique	55000	49500	500	400
LEYDIER	Christophe	48300 Langogne	PO	rénovation énergétique	21944,25	17556	500	400
ALAZARINE	Rose Marie	48300 Naussac-Fontanes	PO	rénovation énergétique	70000	49000	250	300
LIMAGNE	Samuel	48300 Saint-Flour-de-Mercoire	PO	rénovation énergétique	67743	60968,7	500	400
PALPACUER	Loic	48300 Rocles	PO	rénovation énergétique	54679	54211,1	2500	300
CHABALIER	Celine	48300 Rocles	PO	rénovation énergétique	33635,62	26908,5	500	400
TAULEMESSE	Cédric	48300 Langogne	PO	rénovation énergétique	72064,32	49000	2250	300
BOSC	FABIENNE	48300 Langogne	PO	rénovation énergétique	29300	20545	500	400
EUDES	Michel	48300 Langogne	PO	rénovation énergétique	35000	24250	500	400
heureux	cecile	48300 Langogne	PO	rénovation énergétique	32747,6	17873,8	250	400
JEAN	Marjorie	48600 Saint-Symphorien	PO	rénovation énergétique	35000	24250	500	400
GIBERT	MELISSA	48300 Chastanier	PO	rénovation énergétique	47139,86	19000	500	400
MIALHE	THEO	48300 Langogne	PO	rénovation énergétique	24080,08	13540,04	500	400
TALON	Julie	48300 Langogne	PO	rénovation énergétique	35000	19000	500	400



Propriétaire		Adresse	Type de travaux	Montant des travaux	Subvention			
					ANAH	Département de la Lozère	CCHAM	
SCI PHILIP	LOGEMENT R	48300 Langogne	PB	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	51 320,74 €	19 962,26 €	6 000,00 €	1 500,00 €
GIBERT	Guilhem	48600 Chambon-le-Château	PO	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	70 000,00 €	63 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
SCI PHILIP	LOGEMENT R	48300 Langogne	PB	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	48 647,06 €	19 026,47 €	6 000,00 €	1 500,00 €
SCI LE CYRANO	LOGEMENT R	48600 Chambon-le-Château	PB	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	43 457,86 €	22 210,25 €	6 000,00 €	1 500,00 €
SCI LE CYRANO	LOGEMENT R	48600 Chambon-le-Château	PB	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	38 905,18 €	20 616,81 €	5 898,00 €	1 500,00 €
ALOGNA (LOG N°5)	Quentin	48300 Langogne	PB	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	83 000,85 €	34 384,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €
ALOGNA (LOG N°8)	Quentin	48300 Langogne	PB	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	71 799,92 €	28 742,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €
ALOGNA (LOG N°1)	Quentin	48300 Langogne	PB	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	64 938,50 €	29 330,00 €	6 000,00 €	1 500,00 €
ALOGNA (LOG N°2)	Quentin	48300 Langogne	PB	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	40 100,63 €	17 735,00 €	5 361,00 €	1 500,00 €
ALOGNA (LOG N°4)	Quentin	48300 Langogne	PB	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	60 387,49 €	27 947,50 €	6 000,00 €	1 500,00 €
ARS	Jean sebastien	48600 Saint-Symphorien	PO	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	70 000,00 €	63 000,00 €	4 000,00 €	2 000,00 €
SYLVAIN	Serge	48600 Auroux	PO	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	50 000,00 €	26 500,00 €	6 000,00 €	2 000,00 €
MATHIEU	Michel	48300 Langogne	PO	Traitement de l'habitat indigne ou très dégradé	36 178,02 €	19 589,01 €	3 617,80 €	2 000,00 €
TOTAL.					1 675 571,31 €	1 070 438,66 €	88 876,80 €	33 396,46 €

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Au registre, sont les signatures,
Pour copie conforme,
au siège de la Communauté de
Communes du Haut Allier
Le Président,

Francis CHABALIER